



## Édito

## Sommaire

- 01 Éditorial**
- 02 Actualités**
  - › Enquête auprès des parents
- 03 Les métiers d'Apogei**
  - › Au service des usagers
- 04 Le dossier**
  - › Nouvelles modalités de financement par l'ARS
  - › Apogei 94 a signé un CPOM
- 06 Action familiale**
  - › Appel aux bonnes idées
  - › Les engagements de l'Action familiale
- 08 Vie des établissements**
  - › ESAT-Rosebrie : Abeilles butineuses et formatrices
  - › Foyer d'hébergement Une facturation en cas d'absence
- 10 Loisirs, fêtes et sports**
  - › Les fêtes de fin d'année en images

## 2017 UNE ANNÉE BIEN REMPLIE !

L'année écoulée aura permis de réelles avancées dans notre volonté de répondre aux attentes légitimes en termes d'accueil et d'accompagnement des personnes qui nous sont confiées.

Le processus d'amélioration de la qualité est engagé dans tous les établissements.

Cette année aura aussi permis de préparer les échéances qui s'imposent au secteur médico-social :

- la finalisation, à la demande de l'Agence Régionale de Santé, d'un CPOM (Contrat pluriannuel d'Objectifs et de moyens) pour les cinq prochaines années et pour les établissements qu'elle finance,
- l'obligation d'une nouvelle gestion (préparation du regroupement au siège du service comptabilité et mise en place d'une nouvelle organisation des moyens informatiques),
- le début de la rénovation de notre patrimoine immobilier (réalisation du self de Rosebrie, démarrage de la construction des Foyers d'hébergement et d'accueil médicalisé de Rosebrie).

2018 sera l'année où la mise en oeuvre de toutes ces évolutions prendra corps et se développera. Nous poursuivrons ainsi dans cette dynamique notre démarche de « modernisation » de notre association ;

- par l'écriture d'un nouveau projet associatif,
- par l'amélioration de notre parc patrimonial, avec les priorités portées sur les projets de la MAS des Oliviers, de l'IME des Joncs Marins et des ESAT LOZAITES et SEGUIN,
- et enfin par la mise en place d'un contrôle de gestion.

Nous engagerons également une réflexion et une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Nous remercions toutes celles et tous ceux, et vous êtes très nombreux, qui se sont investis avec sincérité dans cet élan associatif et qui œuvrent au quotidien, matin, midi, soir et nuit pour offrir aux personnes accueillies sous notre responsabilité les meilleures conditions de vie et de développement.

Nous vous présentons tous nos vœux pour la nouvelle année.

**Jean-Pierre BOBILLOT**  
*Président*

**Paul BESNAÏNOU**  
*Directeur Général*

## De nouveaux cadres à Apogei 94

### Mas des oliviers

Mme Véronique NEBOR  
Directrice

### Foyers Domus

Mr Jean Marc ESCURIER  
Directeur

### FAM et SAMSAH La Pointe du Lac

Mme Laurence JEULANT  
Directrice (6 février 2018)

Mr Yvan MAURICE  
Chef de Service du FAM

Association Parentale d'Organisation et de Gestion d'Établissements pour personnes handicapées mentales du Val-de-Marne

## agenda

1<sup>er</sup> semestre 2018

### **Les 25 – 26 – 27 janvier et 1<sup>er</sup> – 2 et 3 février**

Opération de vente de mimosas au magasin Leclerc de Bonneuil, organisée par Lions Club St Maur-Alliance en faveur des personnes en situation de handicap mental.

### **Dimanche 4 février**

Fête de la Galette organisée par Apogei 94 – Action Familiale à la salle Georges Duhamel à Créteil.

### **Mercredi 11 avril à 18h**

Assemblée Générale de notre Union Udapei 94.

### **Samedi 16 juin**

Fête des familles organisée par Apogei 94 – Action Familiale (pique-nique au centre aéré de Boissy St Léger.

### **Samedi 30 juin**

Assemblée Générale d'Apogei 94 et Réunion d'Information sur la vie des établissements.

## **ENQUÊTE AUPRÈS DES PARENTS**

Début janvier, la Commission Action Familiale d'Apogei 94 va diffuser une lettre, accompagnée d'un questionnaire, aux parents des personnes accueillies dans nos établissements. Notre objectif ; mieux vous connaître pour répondre à vos besoins, améliorer nos échanges et proposer de nouvelles actions. Merci de nous répondre en nous donnant votre avis et nous l'espérons votre adhésion.



### **La construction du Foyer et du Fam de Rosebrie avance au rythme prévu.**

Les travaux réalisés par la société Bouygues sont en cours à Mandres les Roses pour la 1<sup>ère</sup> tranche. Les deux bâtiments sont sortis du sol (R+1 pour le premier, R+2 pour le second). Leur livraison est attendue fin 2018 (déménagement des résidents début 2019).

La directrice des foyers, Mme LAURENT, s'assure de la bonne réalisation des travaux et de la qualité des locaux.

### **Le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous » se met en place dans le Val-de-Marne.**

La délégation départementale de l'ARS, la direction de l'autonomie du Conseil Départemental et la MDPH ont présenté la mise en œuvre de ce dispositif aux responsables des associations et des établissements médico-sociaux. Ce dispositif constitue à l'évidence un espoir et un progrès pour prendre en compte les situations difficiles des personnes handicapées qui recherchent une solution d'accompagnement, mais la création de places reste indispensable.

### **Un nouveau projet associatif à Apogei 94.**

Suite à la fusion-absorption de l'association parentale Apei 94, Apogei 94 prépare son nouveau projet associatif pour affirmer ses valeurs et ses engagements. Une consultation des adhérents et des salariés est prévue dans le cadre de réunions qui seront organisées en janvier-février prochain. Les personnes en situation de handicap seront également sollicitées dans le cadre des réunions des CVS. Les avis recueillis seront présentés au Conseil d'Administration.

### **Apogei 94 a signé un CPOM le 15 décembre 2017.**

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé avec l'ARS pour la période 2018 – 2022. Ce contrat concernera tous les établissements et services financés par l'Agence Régionale de Santé (IME, ESAT, MAS ..). Voir notre dossier consacré à ce sujet dans ce trait d'union.

# Au service des usagers

Depuis trois ans, Marie-Ange Telchid est secrétaire aux droits des Usagers aux Foyers de Saint-Maur. Rencontre avec une jeune femme impliquée, dynamique et rigoureuse.



Marie-Ange Telchid

## Ce métier est-il une vocation ?

En fait, je suis arrivée par hasard dans le médico-social. A l'origine, je suis titulaire d'un Bac pro-commerce et d'un BTS assistante de direction. Durant dix ans, j'ai travaillé dans l'intérim, dans divers secteurs, dont le médico-social où j'ai travaillé deux ans en association tutélaire. Aimant le secrétariat, j'ai été recrutée par Apogei 94, qui venait de créer un poste de secrétariat aux Droits des Usagers.

## Quel est votre rôle au sein des foyers de Saint-Maur ?

Je gère la saisie des dossiers des résidents, la facturation des frais d'hébergement pour le Conseil Départemental et les handicapés, la préparation des Conseils de la Vie Sociale (CVS) (convocation et compte-rendu en FALC - Facile à Lire et à Comprendre). Je participe également au Conseil des Usagers avec le Directeur et les chefs de service, à l'application du Plan Vigipirate, à la réalisation du livret d'accueil, aux mises à jour (calendrier des échéances administratives et des orientations), à la tenue du standard et bien d'autres choses...

## Qu'est-ce qui vous motive le plus dans votre travail ?

J'aime beaucoup le contact avec les usagers. L'ambiance dans l'établissement est bonne. La direction et les collègues sont sympathiques. J'apprécie de

dénouer certaines situations compliquées (argent, factures ...) pour venir en aide aux résidents et à leurs familles.

## Quelles sont les compétences indispensables à ce métier ?

Il faut savoir être disponible et à l'écoute des autres, collègues ou usagers, mais aussi savoir faire preuve de rigueur, être organisée, réactive, polyvalente et s'adapter à toute situation. Je pense avoir un rôle de « courroie de transmission », de « charnière », important en premier lieu pour le chef d'établissement. Il est nécessaire de faire remonter les informations des chefs de service, tout en répondant aux attentes des deux directions : direction du pôle Hébergement de la Direction Générale d'Apogei 94 et direction de l'établissement. J'ai la chance d'avoir un directeur avec qui l'échange est direct et libre, il est disponible à l'écoute, il prend en compte mes remarques et mes suggestions et c'est suivi d'effet.

## Qu'aimeriez-vous voir changer ou évoluer dans votre métier ?

J'aimerais voir s'améliorer le mode de communication au sein de l'équipe, avec plus d'échanges verbaux et/ou par mails afin d'être mieux informée et éclairée sur les situations qui ont des impacts sur l'aspect administratif des problèmes rencontrés par les résidents.

## Quels sont vos meilleurs souvenirs professionnels ?

J'ai particulièrement apprécié la mise en place de l'aide aux vacances qui n'avait jamais été faite auparavant. Je suis devenue la référente vacances et j'ai réalisé ce dispositif de A à Z pour une vingtaine de travailleurs. Il existe maintenant dans tous les établissements d'Apogei 94.

Je suis heureuse que l'on m'ait donné ma chance dans le domaine médico-social que je ne connaissais pas et où le contact et le travail avec les personnes handicapées mentales est vraiment intéressant et prenant.

Propos recueillis par **Christiane FOUET**,  
Administratrice du Conseil d'Administration d'Apogei 94



## Nouvelles modalités de financement par l'ARS

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la mise en place des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) se généralise sur l'ensemble des territoires. Toutes les associations ou sociétés gestionnaires sont ou seront concernées par cette évolution.**

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est le contrat par lequel un organisme gestionnaire d'établissements médico-sociaux s'engage auprès de l'autorité de tarification (ARS) sur une période pluriannuelle :

- > pour bénéficier des allocations budgétaires nécessaires à ses missions
- > en fonction des objectifs poursuivis par ses établissements, notamment en terme d'activité.

Autrement dit, à partir de diagnostics partagés et au regard des orientations retenues, le CPOM fixe des objectifs et établit les modalités de financement pluriannuel des établissements et services entrant dans le périmètre du contrat.

### Une logique de prévision

Première conséquence du CPOM, sa signature entraîne le passage à un nouveau mode de dialogue budgétaire avec les autorités de tarification : l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD). L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) se substitue aux budgets prévisionnels et se caractérise par une nouvelle logique : la prévision des produits détermine dorénavant celle des charges.

On passe ainsi d'une logique de transmission à l'ARS d'un niveau de dépenses qui induit le niveau de ressources (cadre classique) à une logique de niveau d'activité (et donc de ressources) qui autorise un niveau de dépenses et donc de moyens.

### UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE FONCTIONNEMENT EN CPOM À APOGEI 94

Un premier CPOM sur 5 ans a été signé en 2009 par Apogei 94 pour le pôle de nos 5 IME et de la MAS. Il a été reconduit jusqu'à ce jour. Xavier RICHARD, Directeur du pôle nous fait part de cette expérience qu'il a vécu avec les directeurs d'établissement.

« Le fonctionnement en CPOM apporte un certain nombre d'avantages :

- > Pour notre trésorerie avec un règlement régulier qui intervient le 20 du mois.
- > Une procédure budgétaire simplifiée et une stabilité assurée pour la durée du CPOM (5 ans).
- > Une souplesse permettant de gérer les priorités et de mutualiser des moyens entre les établissements du CPOM.
- > La possibilité de garder les excédents éventuels.

Par contre le CPOM demande plus d'exigences de gestion au niveau de l'association qui doit s'assurer seule de la bonne gestion des établissements et de la maîtrise des produits et des charges. En effet la mauvaise gestion d'un établissement impacterait immédiatement et négativement les autres établissements. »



# Apogei 94 a signé un CPOM

**Apogei 94 a contractualisé un CPOM avec l'ARS pour la période 2018-2022 et pour l'ensemble de ses établissements financés par l'Agence (principalement les IME, les ESAT et la MAS des Oliviers). Principales caractéristiques de ce CPOM et conséquences.**

## Les établissements et services concernés

Seuls les établissements financés sur des crédits de l'Agence Régionale de Santé sont concernés par ce CPOM.

Il s'agit donc pour Apogei 94 des cinq ESAT, des cinq IME, des trois FAM (foyers d'accueil médicalisés cofinancés avec le Conseil Département), du SAMSAH et de la MAS.

## Les principales caractéristiques du CPOM signé par Apogei 94. Optimiser et améliorer

Issus du dialogue engagé entre Apogei 94 et l'ARS, les objectifs retenus ont été déclinés en engagements, validés conjointement. Ces actions sont le reflet du projet d'Apogei 94 et des orientations souhaitées et portées par l'ARS.

Ces objectifs, qui font bien sûr l'objet de fiches détaillées et d'indicateurs mesurables, sont les suivants :

- **Objectif 1** : Optimiser l'activité des établissements et services ;
- **Objectif 2** : Améliorer la qualité et la sécurité de prise en charge des usagers ;
- **Objectif 3** : Améliorer le parcours de vie et de soins des usagers sur le territoire;
- **Objectif 4** : Renforcer la gouvernance et la qualité de vie au travail.

## Les moyens financiers

La signature de ce CPOM n'apporte malheureusement pas de moyens financiers supplémentaires pour le fonctionnement d'Apogei 94 et comporte même une contrainte sur les frais de siège (\*).

Le niveau de responsabilité est par contre accru pour ce qui concerne le respect de l'atteinte des objectifs et l'utilisation de la dotation financière avec une plus grande souplesse en matière de pilotage financier et stratégique des établissements et services.

Une dotation Globalisée Commune (DGC) est accordée à APOGEI 94. Elle correspond aux sommes allouées chaque année à l'ensemble des structures entrant dans le périmètre du contrat.

Pour la première année la base de financement (budget base zéro à la date d'entrée en vigueur du contrat - 1<sup>er</sup> janvier 2018) correspondra sensiblement aux crédits de fonctionnement pérennes alloués aux établissements et services en 2017.

Le montant est fixé à 24,3 millions d'euros.

D'une année sur l'autre, l'actualisation des crédits de fonctionnement sera déterminée par l'application directe du taux d'actualisation déterminé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire de l'ARS.

(\*) Le prélèvement de frais de siège est autorisé par le présent contrat à hauteur de 4,20 % de la dotation globale.

## QUEL IMPACT POUR LES ÉTABLISSEMENTS ?

Les établissements vont continuer à établir des budgets prévisionnels pour l'année suivante sur la base des orientations fixées par le Conseil d'Administration et par la Direction Générale. Le premier Conseil d'Administration de l'année arrêtera les budgets exécutoires en recettes et en dépenses.

Les établissements et services rendront compte de l'état des dépenses, des recettes et de l'atteinte des critères qui leur seront fixés dans le cadre du contrôle de gestion dont la périodicité sera fixée.

Le Conseil d'Administration sera informé de la situation globale et par établissement.

## Appel aux bonnes idées

**Aide, soutien et conseils aux personnes en situation de handicap mental et à leurs familles, organisation d'événements et militantisme, tel est le quotidien des bénévoles qui œuvrent au sein d'Apogei 94-Action Familiale. Mais quel est donc l'avenir de cette œuvre ?**



La fusion réalisée des associations Apei 94 et Apogei 94 donne maintenant tout son sens et toute sa place à l'Action Familiale. Ce qui était autrefois l'apanage de l'Apei 94 et de ses sections va désormais pouvoir émaner de chacun. Que l'on soit en situation de handicap, parents ou professionnel, œuvrons tous ensemble au bien-être des résidents.

### Ouvert à tous

Bien entendu, les actions engagées par les sections *Entre Marne et Seine et Brie, Saint Maur et Bords de Marne et Ariane* vont se poursuivre. Ces sections conservent leur autonomie de décision et d'utilisation des subventions communales.

La commission Action Familiale, émanant du Conseil d'Administration, a aussi pour fonction de partager et promouvoir toutes les bonnes idées, elle est donc ouverte aux personnes non-administrateur. L'idée étant bien-sûr de développer, avec les professionnels, des initiatives et des projets propres à inclure chaque établissement dans ce processus d'Action Familiale.

### Appel aux parents

Plus que jamais les parents, et en particulier ceux élus dans les Conseil de la Vie Sociale, restent les forces vives de notre association et cela depuis la création des Apei. Ces parents veillent ainsi de près au développement et à la pérennité des actions engagées auprès de « nos » enfants » et mettent tout en œuvre pour qu'ils trouvent tous leur place dans la société.

### Soutenez-nous

Les projets engagés par l'Action Familiale vont donc perdurer, mais surtout ils vont pouvoir s'enrichir de nouvelles idées. La commission Apogei 94-Action Familiale, a besoin de chacun d'entre vous, parents, amis, professionnels des établissements, pour participer à la vie associative et y apporter votre dynamisme et vos bonnes idées. N'hésitez pas à nous rejoindre.

**Patrick GALBOURDIN,**

*Vice-président Apogei 94 Action Familiale.*

### DES PISTES DE RÉFLEXION

La commission Action Familiale travaille actuellement sur différents thèmes et cherche de nouvelles idées pour :

- > améliorer l'aide aux familles et aux personnes handicapées en difficulté
- > faire connaître l'association parentale auprès des familles, des professionnels, mais aussi de nos partenaires extérieurs et trouver de nouveaux adhérents à l'association
- > réaliser des actions communes avec les professionnels des établissements
- > travailler en collaboration avec d'autres associations (aide aux familles, aux aidants, culturelles, sportives ...), avec des partenaires santé ...
- > trouver de nouveaux financements dont l'association a grand besoin, en collaboration avec le Fond de Dotation AGIR-HANDICAP 94 créé au sein d'Apogei 94.

N'hésitez pas à nous rejoindre

## Les engagements de l'Action Familiale

### Aide aux personnes handicapées et aux familles :

L'Action Familiale soutien et conseille les personnes handicapées et les familles qui le souhaitent.

N'hésitez pas à contacter les sections. La section EMESEB tient une permanence le lundi matin au Club de Loisirs 0951 078 610

### Aide aux vacances :

Cette action qui était l'apanage d'Apogei 94 est maintenant coordonnée par Apogei 94 - Action Familiale, en collaboration avec les référents vacances des établissements.

### Participation à la vie des établissements

Dans chaque section des actions sont menées dans ce sens (participation financière ponctuelle à des projets, photographies des enfants dans les IME, marchés de Noël et à la fête des mères pour la vente des travaux effectués par les résidents...).

### Loisirs

Activité piscine tous les samedis matin à la piscine du Colombier à Créteil, Club de Loisirs le samedi après-midi au 137 avenue du Général Leclerc à Créteil mais aussi séances sportives le samedi après-midi en collaboration avec la VGA de St Maur.



### Collaboration avec les communes, les entreprises

Marchés de Noël, journées des associations, solidarité, CCAS, commissions accessibilité ...

### Les fêtes annuelles

Galette des Rois fin janvier / début février et fête des familles au mois de juin.

**Patrick GALBOURDIN**

*Administrateur Apogei 94*

## REMERCIEMENTS

### POUR EUX, VERS EUX ET AVEC EUX Nos enfants, vos enfants ont besoin de vous...

Le dimanche 11 Juin 2017, à l'occasion de notre fête des familles, nous avons été surpris et honorés de recevoir des mains de notre Président, Patrick Galbourdin, la médaille d'or du bénévolat.

Ce sont nos enfants pour lesquels il n'y avait pas de solutions éducatives ou professionnelles qui nous ont motivés pour cet engagement aux côtés des parents qui dès 1964 ont fondé nos associations. Il nous a semblé important de leur apporter notre aide. Nous leur devons à toutes et à tous une grande reconnaissance, ainsi qu'à ceux qui assurent la relève avec dévouement et compétences. Notre engagement est toujours d'actualité, car tous les problèmes ne sont pas résolus. Il est important de rester mobilisé et de continuer à soutenir ceux et celles qui interviennent auprès des autorités pour défendre les intérêts de nos enfants.

Pensez à leur avenir et n'hésitez pas à vous investir avec nous dans ce combat, par exemple dans ce que réalise pour eux la commission Apogei 94 Action Familiale.

**Geneviève Long et Edouard Delle,**

*Administrateurs*

## POUR NOUS REJOINDRE

### Apogei 94 Action Familiale

85/87, avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil  
01.42.07.03.39

Assistante-presidence@apogei94.net

### Section d'Entre Marne et Seine et Brie

78 rue des Ecoles 94000 Créteil.

### Section de St Maur et des Bords de Marne

42 bld de Bellechasse 94100 St Maur des Fossés.

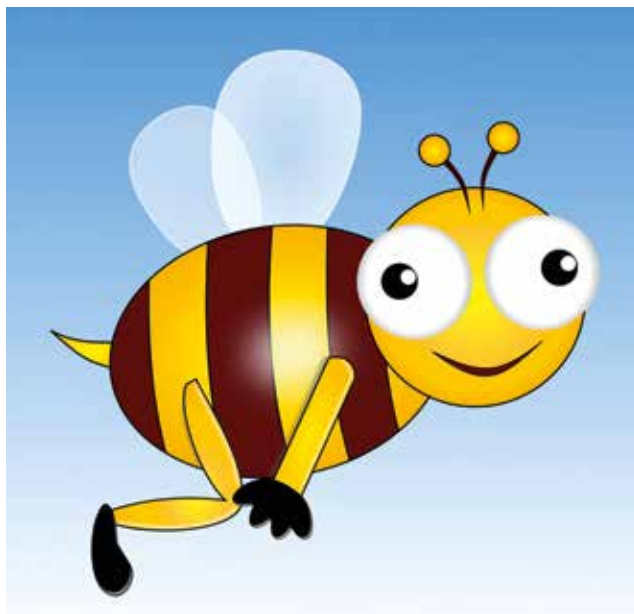
### Section Ariane

96 avenue Victor Hugo 94100 St Maur des Fossés.

# ESAT-ROSEBRIE

## Abeilles butineuses et formatrices

Depuis deux ans, les travailleurs de l'ESAT de Rosebrie prennent soin de trois ruches. En plus d'offrir une petite activité commerciale et surtout formatrice, ce projet, mené en partenariat avec un apiculteur, favorise la biodiversité.



Ce projet est né d'une rencontre. « Un apiculteur cherchait un terrain pour y déposer des essaims d'abeilles, explique Philippe Fournier, responsable du service Espaces Verts de l'ESAT de Rosebrie. Du coup, nous avons eu l'idée de lui proposer un échange, un espace pour ses ruches en contrepartie d'une formation au métier de l'apiculture pour nos travailleurs. » Et c'est ainsi que depuis deux ans, Christophe et Vincent, des travailleurs handicapés de Rosebrie, ont appris à s'occuper d'une dizaine de ruches, accompagnés par un professionnel qui leur a même cédé trois ruches. Dès la première année, la nouvelle équipe d'apiculteurs amateurs a pu vendre son miel lors de la journée porte-ouverte organisée par l'ESAT, certes, il s'agissait d'une petite récolte. Cette année 2017 fut plus bénéfique pour nos apiculteurs qui ont tout de même récolté 45 kg de miel. Mais pour cette équipe, l'objectif est avant tout de prendre soin des abeilles, et ainsi de protéger l'environnement et sa biodiversité.

**Patrick Galbourdin,**  
Administrateur

### TÉMOIGNAGES

Fabien et Sylvain, travailleurs à l'ESAT interviennent régulièrement au rucher. Ils nous expliquent leurs missions.

« Pour cela nous devons nous habiller pour ne pas se faire piquer, c'est marrant notre tenue ressemble à une tenue de cosmonaute. Nous sommes accompagnés par un moniteur, qui nous explique comment effectuer les différentes tâches ».

Sylvain

« Ensuite arrive le moment de la récolte, nous récupérons les cadres d'où va être extrait le miel. Pour cela nous allons chez l'apiculteur. Nous mettons les cadres dans une centrifugeuse avec un seau dessous et un tamis afin de récupérer le miel, les débris sont alors filtrés, j'en garde un bon souvenir ». Le miel est conditionné en pot par nous, la pose des étiquettes sur chaque pot pour la vente s'effectue par nos collègues de l'atelier conditionnement ».

Fabien

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Pendant la saison les abeilles s'activent avec ardeur et peuvent exercer jusqu'à sept fonctions différentes :**

- > Les Architectes qui construisent les rayons de la ruche.
- > Les nourrices qui s'occupent du couvain (ensemble des œufs, larves et nymphes).
- > Les gardiennes qui défendent la ruche.
- > Les nettoyeuses qui gardent la ruche propre.
- > Les butineuses qui sont responsable de l'approvisionnement (pollen et eau).
- > Les manutentionnaires qui réceptionnent, déplacent et portent au sein de la ruche.
- > Les ventileuses qui régulent la température de la ruche en battant des ailes.



# FOYER D'HÉBERGEMENT

## Une facturation en cas d'absence

**Les Foyers d'hébergement vont devoir appliquer à compter du 1er janvier 2018 de nouvelles règles de facturation. Désormais un tarif pour les absences supérieures à 72h sera appliqué.**

« Nos règles de facturation vont changer dès le mois de janvier » expliquait Aude Congnard, Directrice du pôle Hébergement d'Apogei 94, aux parents venus assister à cette réunion organisée le 13 octobre dernier au siège d'Apogei 94.

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, de nouvelles règles seront appliquées conformément au Règlement Départemental d'Action Sociale (RDAS) sur décisions du Conseil d'Administration du 13 septembre 2017.

Quelques explications sont donc nécessaires pour bien saisir toutes les nuances de cette nouvelle facturation qui comprend notamment deux tarifs distincts réglés aux établissements par le Conseil Départemental : à savoir un tarif pour la présence et un tarif pour l'absence supérieure à 72h.

« Même si certaines familles préfèrent payer pour avoir la liberté d'absences prolongées (ce qui n'est pas donné à tous le monde), il est fortement recommandé aux usagers et à leurs familles de bien faire attention à ce décompte et à ne pas hésiter à prendre attache avec la secrétaire des usagers de l'établissement d'hébergement en cas de doute ou de problème dans le dépassement » rappelle Aude Congnard.

### Les règles de facturation en cas d'absence pour « convenance personnelle »

#### Absence de moins de 72h :

Facturation Conseil Départemental (CD) sur la base du prix de journée à plein.

- > En semaine chaque journée commencée est due et donc facturée.
- > En week end s'applique la règle de la nuitée (circulaire DGSD du 2 février 1999).

Par exemple : L'utilisateur prend son petit déjeuner du vendredi matin dans l'établissement, la journée sera comptée et l'établissement sera payé à taux plein même si la personne part après ce petit déjeuner. L'utilisateur est absent le samedi et le dimanche et ne rentre que le lundi soir pour la nuitée, l'absence décomptée sera de 2 jours.



#### Absence supérieure à 3 jours (72h soit 3 x 24h) par exemple une absence de 4 jours :

- > Facturation au CD sur la base du taux plein pour les 3 premiers jours.
- > La quatrième journée est une journée d'absence pour « convenance personnelle » facturable sur la base d'un prix de journée minoré (moins 18 € et peut-être bientôt moins 20 €), qui démarre le compteur de 35 jours.
- > Ces absences pour « convenance personnelle » sont plafonnées à 35 jours par an. Au-delà l'établissement ne pourra plus facturer au CD. Les journées d'absence pour « convenance personnelle » au-delà de 35 jours seront facturées aux usagers / familles. Le CD nous a rappelé cette obligation dans ses décisions de tarification, obligation confirmée par le Conseil d'Administration de l'association.
- > Un arrêt de travail du travailleur handicapé avec retour au domicile des familles est compté comme absence pour « convenance personnelle ».

**Plus informations sur le site du Conseil général du Val de Marne : [autonomie.valdemarne.fr/règlement-départemental-d'aide-sociale](http://autonomie.valdemarne.fr/règlement-départemental-d'aide-sociale)**

**Patrick Galbourdin,**  
Administrateur





1



2



3



4



5





6



7



8



9

Photos : Patrick Galbourdin

- 1 Transfert à Contrexéville des résidents du FAM de Rosebrie à Mandres les Roses du 2 au 5 octobre.
- 2 Marché de Noël à l'IME la Nichée de Créteil le 25 novembre.
- 3 Repas de l'association « Nous Aussi » au restaurant Ilha Tropical à St Maur des Fossés le 25 novembre.
- 4 Marché de Noël de l'Action Familiale chez Vacherot Lecoufle à Boissy St Léger le 2 décembre.
- 5 Fête de fin d'année des CAJ au restaurant Barrio Mio à Champigny sur Marne le 4 décembre.
- 6 Marché de Noël de l'Action Familiale au marché des associations caritatives de St Maur des Fossés le 10 décembre.
- 7 Repas dansant de l'ESAT les Sarrazins Legros de Créteil au restaurant Barrio Mio à Champigny sur Marne le 14 décembre.
- 8 Repas dansant à la MAS des Oliviers de St Maur des Fossés le 15 décembre.



10

- 9 Repas de l'Esat de Rosebrie au restaurant du centre culturel « la Rue » à Mandres les Roses le 15 décembre.
- 10 Spectacle de magie à l'IMPRO les Joncs Marins au Perreux sur Marne le 16 décembre.





**11**



**12**



**13**



**14**

**11** Départ en retraite de Denis Perroquin, Directeur du Pôle ESAT au siège d'Apogei 94 le 18 décembre.

**12** Repas de l'ESAT les Ateliers de Polangis de Joinville au restaurant le Repaire des Pirates à Villecresnes le 22 décembre.

**13** Fête de fin d'année de l'IME des Bords de Marne à St Maur des Fossés le 21 décembre.

**14** Les résidents de nos établissements à la fête de fin d'année de la VGA St Maur section Sport Handicap le 23 décembre.  
Photo JC Mantey / VGA St Maur.